

01/04/2026

Offre d'acheminement et de fourniture de Gaz Naturel réservée aux clients domestiques ou professionnels ayant une consommation annuelle inférieure à 6 000 kWh

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

Informations	Description												
Caractéristique de l'offre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Offre à prix de marché sans engagement de votre part. ✓ SYNELVA s'engage à vous faire bénéficier de l'offre pendant 2 ans. ✓ L'offre « Gaz Naturel Prix Fixe 2 ans » comprend l'accès et l'utilisation du réseau de distribution et la fourniture du gaz jusqu'au point de livraison. ✓ Des Services Gratuits : <ul style="list-style-type: none"> - Le Service Relevé Confiance ; - L'Agence en ligne accessible 24h/24h : consultation de factures, suivi de la consommation, paiement par carte bancaire, possibilité de contacter le service client... ; - Le choix entre la mensualisation et la facturation tous les 3 mois ; 												
Prix	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Prix en €</th> <th>HTT</th> <th>TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Terme fixe annuel</td> <td>104.57€</td> <td>156.52€</td> </tr> <tr> <td>Consommation Jusqu'à 6000 kwh en €</td> <td>Zone 1 à 6</td> <td>0.12547</td> <td>0.17023</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au prix Hors Taxes, s'ajoutent : <ul style="list-style-type: none"> - la Contribution Tarif Acheminement ; - l'accise ; - la TVA au taux de 20% sur le terme fixe mensuel et la CTA ; - la TVA au taux de 20% sur le prix du kWh et l'accise. 	Prix en €		HTT	TTC	Terme fixe annuel		104.57€	156.52€	Consommation Jusqu'à 6000 kwh en €	Zone 1 à 6	0.12547	0.17023
Prix en €		HTT	TTC										
Terme fixe annuel		104.57€	156.52€										
Consommation Jusqu'à 6000 kwh en €	Zone 1 à 6	0.12547	0.17023										
Conditions de révision du Prix	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'Abonnement mensuel (terme fixe) suit sur les évolutions réglementaires de l'ATRD et de l'ATRT au 1^{er} avril et 1^{er} juillet de chaque année. Les évolutions de ces tarifs seront appliquées au client dès leur entrée en vigueur ; ✓ Le Prix du kWh (terme variable) est ferme et non révisable pour une durée de 2 ans. ✓ Ces tarifs sont révisés à la date anniversaire du contrat. 												
Modalités contractuelles, renouvellement, résiliation	<p>Durée du contrat et date d'effet</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La durée du contrat est de 2 ans avec tacite reconduction d'un an. ✓ Résiliation possible à tout moment sans frais. ✓ Délai de fourniture : <ul style="list-style-type: none"> - <u>pour un changement de fournisseur</u> : à la date de mise à disposition par le Gestionnaire de réseau; - <u>pour un emménagement</u> : à la date de mise à disposition par le Gestionnaire de Réseau. <p>Conditions de résiliation à l'initiative du client</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment par lettre simple. ✓ Pas de frais de résiliation en cas de résiliation anticipée. ✓ En cas de changement de fournisseur, la résiliation intervient de plein droit à la date de la prise d'effet du nouveau contrat de fourniture. ✓ La résiliation intervient à la date choisie par le client et au plus tard 30 jours après la date de réception de la demande de résiliation par nos services. 												

	<p>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ SYNELVA peut résilier le contrat : <ul style="list-style-type: none"> - En cas d'impayés la résiliation interviendra au plus tard 30 jours après envoi de la lettre recommandée valant mise en demeure ; - En cas de manquement contractuel, la résiliation interviendra après une mise en demeure ; - En cas de suppression de l'offre par SYNELVA, moyennant un délai de préavis de 3 mois.
<p>Informations de contact</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour toute demande ou réclamation le client peut contacter le Service Clientèle de SYNELVA : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Par téléphone</u> : 02.37.91.80.00. <i>Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h</i> - <u>Par courrier</u> à SYNELVA 12 rue du Président Kennedy 28110 LUCE - <u>Par courriel</u> à courrier@synelva.fr - <u>A notre accueil</u> situé au 12 rue du Président Kennedy 28110 LUCE <i>Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h</i> ✓ SYNELVA s'engage à prendre en compte chaque demande et à y répondre dans un délai de 10 jours ouvrés. ✓
<p>Facturation et modalités de paiement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Choix de la mensualisation ou de la facturation tous les 3 mois : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mensualisation</u> : montant fixe prélevé pendant 10 mois, puis une facture de régularisation est établie. Celle-ci est payable en 2 fois si un solde est dû. Date de prélèvement au 7, au 17 ou au 27 du mois. - <u>Facturation tous les 3 mois</u> ✓ Modes de paiement : <ul style="list-style-type: none"> - Règlement par Prélèvement Automatique ; - Règlement par Chèque, Virement, Espèces ou Cartes Bancaires ; - Règlement possible sur agence en ligne, par téléphone ou à notre accueil selon le mode de règlement choisi.
<p>Existence d'un dépôt de garantie</p>	<p>Pas de dépôt de garantie</p>